

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 22 MARS 2021

TRAVAUX EFFECTUES ET PREVUS :

Entretien des différents terrains et matériels.

Mise en peinture du local WC au terrain de loisirs.

Rehausse du filet du terrain multisports.

Remplacements de la porte d'entrée de la mairie et de la porte d'accès au bureau de la mairie prévus en septembre.

VOIRIE:

Les travaux de réfection de la Voie Anse, de la Voie Jacquette vont débuter le 19 avril. Ils seront suivis par la réfection de la rue de la Motte Baudet et l'aménagement des trottoirs rue Duriez.

Un courrier sera distribué prochainement aux riverains de la rue Duriez concernant l'aménagement paysager de la rue de façon à ce que chacun puisse donner son avis.

ECOLE :

Délibération pour le maintien de la semaine de 4 jours, en accord avec le conseil d'école. Renforcement du protocole sanitaire à la cantine avec distanciation plus importante (2 enfants sur une table initialement prévue pour 6).

Etant donné le report du couvre-feu à 19h00, reprise des horaires habituels en garderie : 7h30-8h50 et 16h30-18h30.

Dossier de demande de subvention déposé pour le renouvellement d'un TBI défectueux et l'achat de nouveaux pc portables pour les élèves.

SECURITE :

Il est rappelé que la vitesse est limitée à 30km/h dans les rues communales et à 50km/h sur la route départementale avec un tronçon à 30km/h aux abords de l'école et de l'église.

Pour les voies communales, nous comptons sur le respect de cette vitesse afin d'éviter la pose de ralentisseurs.

Du mobilier urbain va être installé pour sensibiliser les automobilistes.

Installation de 3 barrières pour sécuriser les abords de l'abribus.

LOCATION SALLES :

Le Conseil Municipal a décidé que dans le cas de la location de la salle des 2 Lys pour un mariage, il était possible de louer l'ancienne salle des fêtes en même temps moyennant un tarif de 150€ pour les St Florissois et 250€ pour les extérieurs en plus du tarif en vigueur.

CATASTROPHES NATURELLES :

Relance auprès du Ministère de l'Intérieur pour le placement de la commune en zone de catastrophe naturelle sécheresse suite à l'été 2019. Pas de retour à ce jour.

RAPPORTS DE BON VOISINAGE :

Brûler ses déchets est interdit, tout comme les dépôts sauvages dans les champs et voies de champs. Des plaintes ont été déposées en mairie. En cas de non-respect, nous serons dans l'obligation d'avertir les services de gendarmerie.

La déchetterie est accessible du mardi au samedi de 09h20 à 18h00 et le dimanche de 09h20 à 12h00 (sauf 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre).

La collecte des déchets verts reprend dès le lundi 12 avril.

SITE INTERNET COMMUNAL:

Il sera accessible d'ici quelques semaines.

ACCOMPAGNEMENT VOLET NUMERIQUE :

La CABBALR a signé une convention avec Unis-Cité : 48 jeunes ont été recrutés en service civique pour aider les personnes à devenir autonomes sur les outils numériques (téléphone portable, tablette, pc, scanner etc..). Ces jeunes se déplacent à domicile.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez déposer votre candidature en mairie le plus rapidement possible.

NETTOYAGE DE PRINTEMPS :

Il aura lieu le samedi 10 avril. Les personnes volontaires pour assurer le nettoyage de printemps le long des voiries de la commune (dans le respect des gestes barrière) sont attendus à 09h00 devant la mairie.

COVID 19 :

Pour pouvoir continuer à garder nos classes ouvertes, respectons bien les consignes et protégeons-nous afin d'éviter d'être contaminés.

Bon courage à tous.